



**AE2BM**

*Association des Enseignants de Biochimie et Biologie Moléculaire des Facultés de Pharmacie*

# AG du 1<sup>er</sup> Avril 2022

*université ouverte*  
 *source de réussites*



**Université  
de Limoges**

## Section 87 : Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques

Mme Guylene PAGE élue en remplacement de Mme Guylene PAGE

M. Bertrand LIAGRE élu en remplacement de M. Bertrand LIAGRE

M. Régis COURTECUISSÉ élu en remplacement de M. Régis COURTECUISSÉ

M. Hamid MORJANI nommé en remplacement de M. Hamid MORJANI

Mme Pascale DUFOURCQ nommée en remplacement de Mme Pascale DUFOURCQ

## Section 87 : Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques

Mme Delphine AUDEBERT élue en remplacement de Mme Delphine AUDEBERT

Mme Audrey OUDIN élue en remplacement de Mme Audrey OUDIN

Mme Anne FAVEL élue en remplacement de Mme Anne FAVEL

M. Olivier BRIAND nommé en remplacement de M. Olivier BRIAND

M. Bernard CARCY nommé en remplacement de M. Bernard CARCY

## CAMPAGNE DE QUALIFICATION 2022 Section 87

### MCU

Données générales		
Candidats inscrits	100	
	8	Renoncements
	2	Irrecevable
	16	Non transmis
Dossiers étudiés	74	
Répartition des dossiers selon l'origine des candidats		
Scientifiques	52	
Ingénieur.es	4	
Pharmacien.nes	12	
Vétérinaires	1	
Maieuticien.nes	1	
Infirmier.es	1	
Dentistes	1	
Medecins	2	



<b>Résultats</b>		
Dossiers acceptés	<b>56</b>	
Scientifiques	38	
Ingénieurs	4	
Pharmaciens	10	
Vétérinaire	1	
Maieuticien.nes	1	
Infirmier.es	1	
Dentistes	1	
Dossiers refusés	<b>18</b>	
Scientifiques	14	
Pharmacien.nes	2	
Médecins	2	
<b>Causes de rejet</b>		
Enseignement et Activité de publication insuffisant	1	
Enseignement	7	
Recherche	5	
Hors section	5	

## MCU Museum

<b>Données générales</b>		
Candidats inscrits	3	
	1	Renoncements
	0	Irrecevable
	0	Non transmis
Dossiers étudiés	2	
<b>Répartition des dossiers selon l'origine des candidats</b>		
Scientifiques	2	
Pharmacien	0	
Ingénieur	0	
<b>Résultats</b>		
Dossiers acceptés	1	
Scientifiques	0	
Pharmacien	0	
Ingénieur	0	
Dossier refusé	1	
<b>Cause du rejet</b>		
Publications Insuffisantes ou anciennes	1	
Hors section	0	

## PU (pas de dossier PU-MUSEUM)

Candidats inscrits	5	
	2	Renoncements MCF titulaire : LPR qualification automatique non transmis
Dossiers étudiés		
<b>Répartition des dossiers selon l'origine des candidats</b>		
Pharmacien Scientifiques	3	
<b>Résultats pour l'audition</b>		
Dossiers acceptés Pharmacien Scientifiques	2	
Dossier refusé Scientifique	1	HORS SECTION
<b>Audition</b>		
Candidats présents	1	
Candidats qualifiés	1	
Scientifiques	1	
Ingénieur		
Candidat refusé/Pharmacien		



**Qualification MCF (“PR”)**

**Avancement de Grade (17-20 Mai à Limoges)**

**Repyramidage**

**RIPEC (2 groupes de travail au CNU)**

-IP piloté par P. Dufourcq

-R/TIG piloté par P. Cohen

**Suivi de carrière**

- Sont concernés soit **les titulaires du premier grade ayant plus de dix ans de services effectifs dans ce grade, soit les titulaires du deuxième grade**. Les candidats **doivent être titulaires de l'HDR**.
  - Désignation par le CAC de **deux rapporteurs** membres du corps des professeurs des universités ou d'un corps assimilé **dont l'un au moins est choisi parmi les spécialistes de la discipline du candidat**. **Les noms de ces rapporteurs sont rendus publics**.
  - Avis du CAC pour chaque critère (enseignement, activité scientifique et tâches d'intérêt général) **et rapports d'activités précités transmis au CNU**
  - Désignation par le CNU de deux rapporteurs membres du corps des professeurs des universités; Transmission de **l'avis** du CNU pour chaque critère au chef de l'établissement
  - **Audition de 4 candidats MAX par emploi ouvert suite aux retours des instances consultées (CAC, CNU)**
- Le jury sera composé : chef de l'établissement ou de son représentant et de trois membres du corps des professeurs des universités ou d'un corps assimilé, désignés par le chef de l'établissement ou par son représentant, dont deux au moins choisis parmi les spécialistes de la discipline concernée.**

## Repyramidage Section CNU 85, 86 et 87

UFR Pharmacie	Année 2021		Année 2022	
	Nbre de postes	Section CNU	Nbre de postes	Section CNU
Amiens	1	87	0	
Angers	0		1	86
Besançon	0		0	
Bordeaux	1	86	0	
Caen	1	87	0	
Clermont-Auvergne	0		1	86
Dijon	1	85	0	
Grenoble	0		0	
Lille	1	87	3	85, 86 et 87
Limoges	1	86	0	
Lyon	1	85 MCF-HC vers PR	1	86 MCF-HC vers PR
Marseille	0		0	
Montpellier	1	85	1	85
Nancy	0		0	
Nantes	3 postes 1 par section mais 2021 ou 2022 ??			
Paris Descartes	1	85	2	86 et 87
Paris Orsay	3 postes 1 par section mais 2021 ou 2022 ??			
Poitiers	0		0	
Reims	0		0	
Rennes	1	86	0	
Rouen	1	85	0	
Strasbourg	1	87	1	85
Toulouse	0		3	85, 86 et 87
Tours	1	87	0	

### Bilan

Année 2021 : 7 en 85, 5 en 86 et 7 en 87

Année 2022 : 4 en 85, 6 en 86 et 5 en 87



● **Prime individuelle liée à la qualité des activités et de l'engagement professionnel des personnels concernés.** Le montant annuel plancher est fixé à 3500 € et le montant annuel maximum est fixé à 12 000 €.

❑ **Dépôt d'un dossier** de candidature

- Activités des **4 dernières années** (N-4 à N-1 de l'année de la demande de la prime).
- RIPEC pour activités pédagogiques et/ou scientifiques et/ou tâches d'intérêt général.
- **Durée de la prime : 3 ans.** Pendant cette période, les bénéficiaires ne peuvent pas déposer une autre demande de prime individuelle.
- Obligation d'une année blanche à N+4 pour le motif du RIPEC obtenu dans les 3 dernières années.

❑ **Procédure d'évaluation :**

- Deux rapporteurs de niveau de rang au moins égal à celui du candidat librement désignés par le CAC
- Les avis du CAC en formation restreinte et les rapports d'activités précités sont **ensuite adressés pour avis par le Président de l'établissement à la section compétente du CNU**
- **Désignation de deux rapporteurs par le bureau du CNU de grade au moins équivalent à celui du candidat : Avis très favorable, favorable ou réservé.**
- **Retour de l'avis du CNU au Président de l'établissement**
- **Décision finale prise par l'établissement avec indication du montant et du motif**